



Durée

1 jour

Publics

- Directeurs d'établissement
- RAF
- Comptables

Prérequis

- Savoir établir un bilan et un compte de résultat
- Connaître l'environnement réglementaire des ESSMS

Moyens mobilisés

Matériel : salle de cours, vidéoprojecteur

Méthodes pédagogiques :

- Exposés théoriques
- Exercices d'application
- Cas pratiques

Modalités d'évaluation

- Évaluation des travaux réalisés et analyse des résultats
- Questionnaire d'évaluation des acquis en fin de formation

Délai d'accès

La formation est organisée dans un délai de 3 mois à compter de la demande.

Accessibilité

Pour connaître nos modalités d'accès et d'accueil des publics en situation de handicap, merci de nous contacter.

Inscription & informations

formation@jegardcreatis.com

Tarifs

Prestation INTRA adaptée aux attentes.
Devis sur demande

Le CPOM obligatoire et la réforme de la tarification entraînent l'obligation d'établir l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses. Cet état a une dimension budgétaire, financière, pluriétablissement et pluriannuelle : un EPRD pour un CPOM.

Vous voulez maîtriser cet outil, ses enjeux et déterminer une stratégie adaptée à votre environnement ?



Objectifs et compétences visées

- Comprendre les enjeux de l'outil EPRD
- Comprendre son articulation avec les CPOM et la réforme de la tarification
- Lister et réviser les connaissances d'analyse financière nécessaire



Contenu de la formation

Introduction

- Les principaux textes

1. Panorama de la réforme

- Présentation du CPOM
- Présentation de l'EPRD
- Actualité 2022 ayant une incidence sur l'EPRD
- Actualité 2023 ayant une incidence sur le CPOM et l'EPRD

2. Les obligations liées à l'EPRD

- Le calendrier et modalités de transmission
- Annexe activité prévisionnelle et notification des tarifs
- Modalités d'approbation de l'EPRD

3. Construction de l'EPRD

- Démarche générale
- Synthèse du contenu
- Compte de résultat prévisionnel
- Capacité d'autofinancement
- Bilan financier et ratios
- Plan global de financement pluriannuel

4. L'exécution de l'EPRD

- Virements de crédits
- Décisions modificatives

5. L'ERRD

- Contenu de l'ERRD
- Affectation du résultat

6. Conclusion

- Se préparer à l'EPRD
- Adapter l'organisation
- Nouvelles relations avec l'autorité de tarification